

KLÉSIA

MÉTIER DU
COMMERCE **Pro**



Je suis fleuriste, avec KLESIA Pro je prends soin du bien être de mes salariés au quotidien et, en cas de maladie ou accident, ils sont protégés. Nous pouvons ainsi nous concentrer sur l'essentiel : notre activité.

LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Fleuristes, Vente et Services des animaux familiers



I Nos solutions santé collective

Composez en toute simplicité la couverture adaptée aux besoins de vos salariés et à votre budget.

L'offre couvre le salarié seul. L'extension aux ayants droit est au choix du salarié et à sa charge exclusive.

L'option peut être souscrite **à titre obligatoire**

► 50 % part employeur ► 50 % part salarié

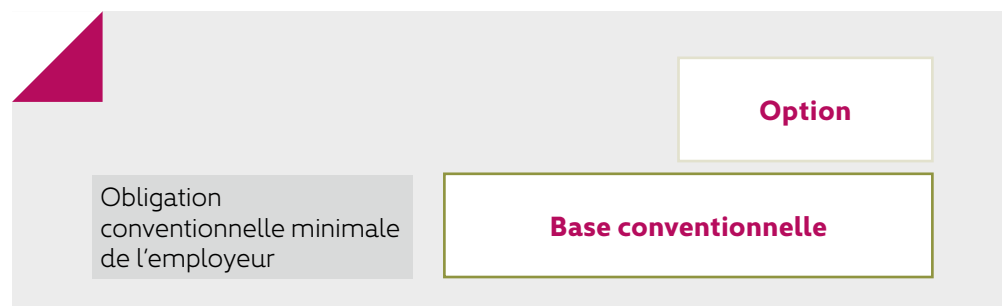
ou à titre individuel

► 100 % cotisation à la charge du salarié



KLESIA Pro, seul assureur labellisé par votre branche pour les contrats santé et prévoyance*

*labellisation d'OCIRP pour les rentes prévoyance



**Monture 139 € +
2 verres simples à 200 €
soit 339 €**



**Couronne
céramo-métallique
537,48 €**



I Nos solutions **prévoyance collective**

Découvrez votre couverture prévoyance pour assurer une protection financière à l'ensemble de vos salariés et leurs proches en cas d'aléas de la vie.

		Non cadres	Cadres
			conforme au 1,50 % cadres
Régime de Base	Capital Décès	✓	✓
	Double Effet	✓	✓
	Frais d'obsèques	✓	✓
	Rente conjoint		✓
	Rente éducation	✓	✓
	Maintien de salaire	✓	✓
	Incapacité de travail	✓	✓
	Invalité	✓	✓
Conforme à vos obligations conventionnelles			

Capital décès toutes causes

Un capital est versé au conjoint ou aux personnes désignées par le salarié afin de les aider à faire face aux conséquences de sa disparition ou en cas de décès du conjoint en fonction de la garantie.

Double effet

Si, après le décès du salarié, son conjoint décède à son tour, un capital est versé sous condition aux enfants à charge.

Frais d'obsèques

Une indemnisation est versée pour les frais funéraires.

Rente conjoint (assurée par l'Ocirp)

Une rente conjoint temporaire substitutive est versée au conjoint ou assimilé, en l'absence d'enfant à charge au moment du décès du salarié.

Rente éducation (assurée par l'Ocirp)

Une rente d'éducation est prévue au bénéfice des enfants à charge en vue d'assurer la poursuite de leurs études dans les meilleures conditions. Elle est doublée pour les orphelins de père et de mère. Elle peut être versée également en cas d'invalidité du salarié en fonction de la garantie.

Maintien de salaire **EN INCLUSION DE LA BASE**

Tout employeur doit maintenir le revenu de ses salariés en arrêt de travail pour maladie, accident de la vie privée ou accident/maladie professionnelle durant une période liée à l'ancienneté de chaque salarié. Le maintien de salaire complète la part d'indemnités journalières versée par la Sécurité sociale. L'employeur assume 100 % du coût de cette obligation.

Incapacité / Invalidité

L'incapacité temporaire d'exercer son travail (arrêt de travail) donne lieu à une prestation sous forme d'indemnités journalières permettant de compenser le manque à gagner. La protection prend la forme d'une rente si l'invalidité de l'assuré est de 1^{ère}, 2^e ou 3^e catégorie. Le capital décès peut être versé à l'assuré par anticipation, s'il est reconnu invalide de façon absolue et définitive.

LE PLUS DE L'OFFRE

Quand l'entreprise n'est pas assurée pour ce risque, le coût est prélevé sur la trésorerie en plus des autres charges liées à l'absence du salarié. Le maintien de salaire porte sur les premiers jours d'arrêt du salarié, c'est donc un risque fréquent. L'inclusion dans la base est un avantage important.



Les services en santé et en prévoyance

Pour vous permettre de vous concentrer sur votre activité, limiter vos démarches et simplifier la vie de vos salariés, nous vous proposons un bouquet de services pensé pour répondre à vos besoins.

POUR VOUS, EMPLOYEUR, SOUTENIR VOTRE ACTIVITÉ

- ▶ **Centrale d'achat en ligne HA+PME** : optimiser vos achats pour faire des économies sur vos frais généraux, jusqu'à 58 %
- ▶ **Politique handicap** pour vous accompagner dans votre démarche à destination de vos salariés en situation de handicap
- ▶ **Une information mensuelle** sur l'actualité sociale et réglementaire grâce à la Newsletter KLESIA
- ▶ **Baromètre QVT** : un outil de sondage personnalisable, pour mesurer les attentes de vos salariés en matière de Qualité de Vie au Travail

POUR VOS SALARIÉS, PROTÉGER LEUR SANTÉ

- ▶ **Téléconsultation**, un médecin généraliste accessible 24h/7j en moins de 30 minutes ou sur RDV
- ▶ **Un second avis médical** pour les problèmes de santé les plus lourds
- ▶ **Un service d'Assistance** accompagnant le salarié dans son quotidien : soutien psychologique, rapatriement et avance de frais de santé en déplacement ou voyage à l'étranger...
- ▶ **Maestro**, chef d'orchestre Santé KLESIA est un service digital personnalisé offrant à vos salariés un accompagnement bien-être et santé au quotidien grâce à différents programmes de coaching
- ▶ **Mind** : application de méditation comprenant des séances guidées par des experts
- ▶ **Programme nutrition Ma Diet M'a Dit** proposant un bilan nutritionnel digital

FILE 065/22 - PHOTOS GETTYIMAGES, PHOTONONSTOP.

POUR PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ-NOUS ↖